

VILLERS *infos*

BULLETIN

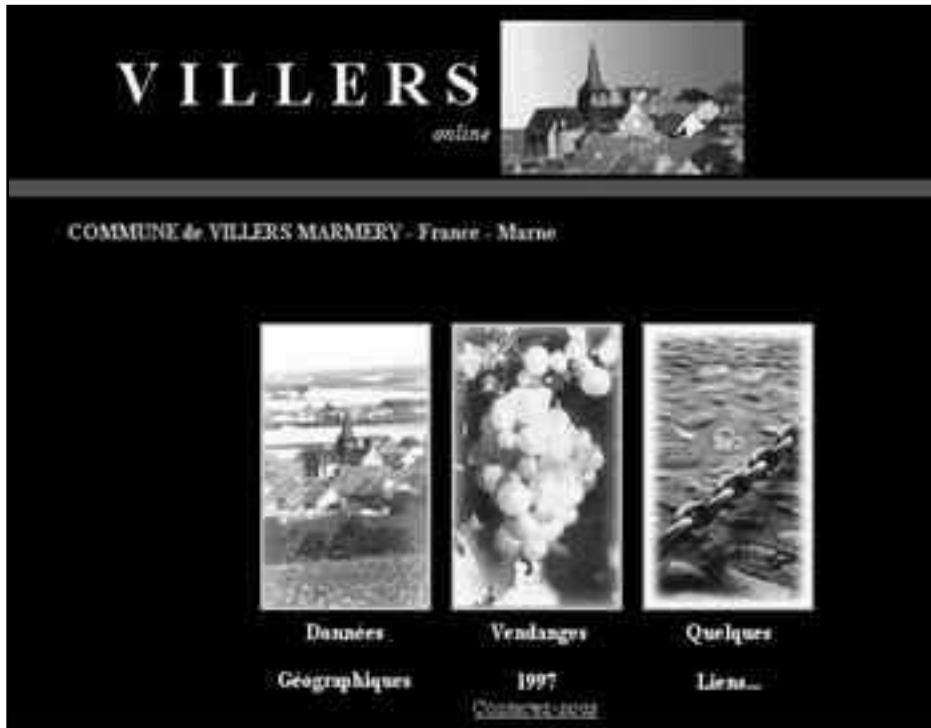
D'INFORMATION

DE LA COMMUNE

DE VILLERS-MARMERY

n° 9 - Novembre

1997



VILLERS-SUR-LE-WEB ?

À compter du 31 octobre 1997, la commune de Villers Marmery a rejoint la grande famille des sites du réseau Internet. Désormais, le monde entier peut consulter les informations que nous diffusons sur le village. Notre culture locale est mise à la disposition de tous, sans limitation de distance...

Les quelques lignes dont nous disposons ici ne suffiraient pas à expliquer clairement comment la chose est possible, c'est pourquoi nous ne rentrerons pas dans les détails. Sachez seulement que nous avons composé quelques pages sur un micro ordinateur, un peu comme nous mettons le journal 'Villers infos' en forme. La différence réside essentiellement dans le support utilisé : il ne s'agit pas ici d'imprimer des pages sur une feuille de papier, mais de concevoir des écrans selon une norme bien précise. Ces écrans seront consultés par des personnes équipées d'un ordinateur et disposant d'un accès sur le réseau Internet, autrement appelé 'le Web'.

Le texte et l'image peuvent évidemment se mêler pour obtenir des documents plus agréables à consulter. Ici la photo d'un pressoir, là la carte de la montagne de Reims. En réalité, la conception de ces 'écrans' diffère peu de celle des pages d'un journal papier. Le journal que vous lisez en ce moment est destiné aux habitants du village, il n'intéresse qu'eux. La version 'électronique', sur le 'Web' est destinée à tous ceux qui ne connaissent pas notre commune et qui recherchent des informations sur la Champagne, le vignoble ou, d'une manière plus générale, le patrimoine...

Vous voulez en savoir plus ? Alors, nous vous donnons rendez-vous le VENDREDI 28 NOVEMBRE à 20 h, SALLE POLYVALENTE pour une soirée de présentation du réseau INTERNET. Ne la manquez pas !

LE MOT DU MAIRE

• "...Ce soir, le pari de dépasser les 72 branchements productifs prévus sur 3 ans est gagné ! Ceci nous amène, dès cette année, à obtenir le remboursement du préfinancement. Nous remercions les responsables d'EDF/GDF pour la rapidité de ce remboursement. Je tiens à féliciter les uns et les autres d'avoir été les artisans de cette réalisation..."



(extrait du discours prononcé le soir du 19/11/97 par M. Dayer, devant les responsables d'EDF/GDF et le Conseil Municipal.)

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Villers-sur-le-web ?	p. 1
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 04/09/97	p. 2/3
• Réunion du 23/10/97	p. 3/4
• Pollution...	p. 4
• Le Parc Régional	p. 4
État Civil	p. 2
Les monstres	p. 10
Mots Croisés	p. 7
Le coin des associations :	
• L'Éveil Socio-Culturel	p. 6
• L'A.S.V.M.	p. 6
• Les Jeunes Vignerons	p. 6
• Les Sapeurs Pompiers	p. 7
Connaissance du patrimoine :	
• Présentation géograph.	p. 5
• L'Abbé Jean Paramelle	p. 9
Boîte à idées	p. 8
Image du passé	p. 10
Calendrier	p. 10
En bref	p. 10
Solution des Mots Croisés	p. 10

**La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68**

LE CONSEIL VOUS INFORME

• RÉUNION DU CONSEIL DU 4 SEPTEMBRE 1997

Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et délibération :

- Accepte l'adhésion des Communes de BELVAL-SOUS-CHÂTILLON, LA NEUVILLE-AUX-LARRIS, LUDES et VENTEUIL au PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS.

- Décide de louer le logement communal, sis Impasse des Ecoles, à titre précaire et révocable à compter du 1^{er} Octobre 1997. Le loyer est fixé sur la base de l'Indemnité de logement des Instituteurs.

- Accepte la dépense pour les Études Surveillées qui ont eu lieu du 3 Mars au 26 Juin 1997 pour un coût total de 16 706,53 F.

- Émet un avis favorable à la réévaluation du tarif des eaux usées porté à 3,86 F le m³ et du tarif des eaux pluviales porté à 9 552,24 F par semestre pour 1997, par la Compagnie Générale des Eaux.

- Décide la rénovation du chauffage de la salle polyvalente par l'Entreprise SOREM qui s'élève à 16 5185,82 F T.T.C.

Électricité De France propose une participation commerciale sous forme de versement d'une prime de l'ordre de 25 % du montant hors taxe des travaux. La part restant à la charge de la Commune sera couverte par un Emprunt.

- Emet un avis favorable à différents aménagements de plantations :

CIMETIÈRE : création d'un massif près du transformateur et taille de la haie existante ;

TERRAIN DE TENNIS : élagage localisé, abattage et replantation d'arbres, arrachage des pyracanthas et plantation de charmillles en remplacement ;

LOTISSEMENT : remplacement d'arbres disparus, élagage d'arbres, formation de tiges de tilleuls et aménagement par plantation des colonnes ;

FOSSÉ ROGER : création d'une haie de charmille et complément talus pour séparer l'aire du parking.

- Vote et approuve les Budgets Supplémentaires 1997 :

SERVICE DES EAUX :

EXPLOITATION : 118 127 F.

INVESTISSEMENT : 233 747 F.

L'affectation des résultats 1996 étant réparti de la manière suivante : 178 746,87 F au financement des dépenses d'investissement et 118 128,08 F au financement des dépenses d'exploitation. La mise en conformité de la station d'épuration dont le devis présenté par l'Entreprise JOLLY de 91 566,81 F a été retenu par la Commission des Eaux est prévue au Budget.

LOTISSEMENT :

FONCTIONNEMENT : 246 274 F.

INVESTISSEMENT : 521 274 F.

COMMUNE :

FONCTIONNEMENT : 1 146 302 F.

INVESTISSEMENT : 1 495 580 F.

Les travaux d'aménagement de la rue des Grandes Vignes prévus pour 1998 étant en cours d'étude par les Services de l'Équipement, du S.I.E.M. et de France Télécom, une provision de 100 000 F est prévue au Budget pour ce projet qui sera revu lors d'une prochaine réunion.

- Prend connaissance du refus de permis de construire d'un hangar agricole implanté en partie sur l'Impasse desservant la salle polyvalente présenté par Monsieur Boutillez Gaston.

ÉTAT CIVIL

(du 05/07/97 au 09/10/97)

• Décès

M. Jean-Pierre RAPPASSE,
le 23/09/97

• Naissances

Maxence MARGAINE,
le 30/06/97

Chloé RAD, le 26/09/97

• Mariages

Jean BEAUDRILLIER et Arlette
DOUILLET, le 26/07/97

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

Les motifs du refus sont que l'Impasse est devenue, par un travail, une voie publique. Le Domaine Public est inconstructible tant que la procédure de désaffectation dudit domaine public n'aura pas abouti.

Un nouveau permis de construire a été déposé avec, à l'appui, un acte notarié allouant à Monsieur Boutillez la propriété de cette impasse. L'instruction de ce nouveau permis et des documents fournis est en cours par les Services de l'Équipement.

Il prend connaissance du procès-verbal de contravention dressé suite à la décision de Monsieur Boutillez d'installer, aux deux accès de cette impasse, des panneaux de propriété privée et de barrer en croix par deux bandes blanches le panneau de sens interdit installé par la Commune suite à l'arrêté du 3 Août 1988.

Monsieur le Maire informera le Conseil des suites de ce dossier.

- Prend connaissance de la décision de la directrice de l'école de ne plus accepter les enfants de 2 ans.

Les effectifs de rentrée sont : CE2-CM1-CM2 : 21 / CP-CE1 : 11 / maternelle : 27.

Monsieur le Maire regrette cette décision qui concerne 3 enfants de 2 ans d'autant plus que, compte-tenu du petit effectif des CP-CE1, les Grands de la Maternelle (6) auraient pu, avec accord de Monsieur l'Inspecteur de l'Académie et la Directrice, participer aux cours des CP, quelques matinées par semaine de façon à soulager la Maternelle. Cette opération ayant eu lieu l'année passée du fait d'un effectif de 33 élèves en maternelle.

- Prend connaissance de la décision de la Chambre Régionale des Comptes qui décharge Madame Coqueret, Receveur de la Commune, des comptes de Gestion de 1992 à 1995.

- Prend connaissance de la demande de M. Malot Michel qui souhaite l'aménagement du caniveau au carrefour de la rue Pasteur et de la rue des Mises. Ces travaux seront effectués en 1998.

- Prend connaissance du nombre des branchements gaz au 20 Août 1997, soit 68. Il apparaît possible que le remboursement du préfinancement de la Commune soit effectué totalement début 1998.

- Prend connaissance de la présence de 2 ATSEM en Maternelle jusqu'aux vacances de Noël 1997 compte-tenu de la reprise de l'ATSEM en poste par décision du Comité Médical Départemental et de son remplacement prévu depuis le mois de Juin.

• RÉUNION DU CONSEIL DU 23 OCTOBRE 1997

Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et délibération :

- Décide la réalisation de la voirie rue des grandes Vignes pour 1998 et sollicite une subvention au titre de la D.G.E. pour ces travaux d'un coût de 227 405,50 F T.T.C.

- Décide la dissimulation des réseaux de télécommunication par France Télécom, rue des Grandes Vignes, pour 1998 et sollicite une subvention au titre de la D.G.E. pour ces travaux d'un coût de 22 645,01 F H.T.

- Décide la rénovation de l'éclairage public rue des Grandes Vignes pour 1998 et sollicite une subvention au titre de la D.G.E. pour ces travaux d'un coût de 54 270 F T.T.C.

- Décide l'effacement des réseaux rue des Grandes Vignes pour 1998 d'un coût restant à la charge de la Commune de 124 650 F H.T.

- Décide de louer le logement communal, sis Place de la Mairie, à titre précaire et révocable à compter du 15 Septembre 1997. Le loyer est fixé sur la base de l'indemnité de logement des instituteurs.

- Décide un virement de crédits de 30 000 F pour achat de matériel suite au cambriolage de la Mairie à prélever au compte voirie rue des Grandes Vignes dont les travaux sont prévus pour 1998.

- Décide de modifier le budget 1997 en prévoyant une ouverture de crédit de 265 000 F en dépense et en recette pour le remboursement du prêt court terme effectué pour le préfinancement du réseau gaz qui devrait être remboursé par Gaz De France avant la fin de l'année 1997.

- Décide par douze voix pour et une abstention de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal de la Commune de VILLERS MARMERY.

- Monsieur le Maire donne compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à l'Union Amicale des Maires concernant le projet de convention de gestion par la Commune de l'Agence Postale. Compte-tenu des différents points qui restent à étudier, il est conseillé aux Maires concernés de ne pas signer la convention dans l'immédiat.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

Il informe le Conseil de la révision annuelle des tarifs du contrat de dératissage avec la CAMDA soit 0,75 % de l'indice pour plus de 6 années d'application.

L'Entreprise JOLLY a démarré les travaux de mise en conformité de la station d'épuration.

• POLLUTION DE LA STATION DE POMPAGE

La commune est soucieuse de la qualité de l'eau et surveille constamment le taux de nitrate. Lors de la réunion du Conseil du 23 octobre il a été évoqué une pollution inattendue lors des dernières vendanges. Les gens du voyage ont cisailé le grillage de protection et ont transformé l'entourage de la station de pompage en toilettes.

L'un des conseillers a qualifié ce problème "d'emm..." et, à la majorité, il a été décidé de ne pas porter plainte bien que cette pollution soit inacceptable. Il est demandé aux viticulteurs employant les gens du voyage de faire le nécessaire afin que cette pollution et provocation ne se reproduise plus...

Si les employeurs des personnes ayant provoqué ces dégâts désirent prendre en charge les frais de réparation du grillage, notre secrétaire de Mairie Madame Maujean leur donnera les coordonnées de l'entreprise qui va effectuer ces travaux.

La Commission de l'Environnement

• LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims engage aujourd'hui un programme d'implantation de panneaux d'information en collaboration avec les communes de son territoire.

Ce programme est basé sur trois constats initiaux :

- L'application de la loi sur la publicité (1979) a trouvé sa pleine mesure sur le territoire ;
- Les professionnels implantés dans le Parc Naturel ont pourtant le souci d'assurer leur promotion et de bien préciser la localisation de leur activité à leurs fournisseurs et clients ;
- Les communes ne sont pas identifiées pour le visiteur extérieur comme faisant partie du Parc Naturel.

Pour tenter de remédier à ces différents états de fait, le Parc Naturel a sollicité le Département de la Marne et la Région Champagne-Ardenne qui ont accepté de participer au financement d'un équipement de cette nature.

Après une consultation d'entreprises, c'est l'hypothèse d'un panneau en lave émaillée de dimensions 1,60 m x 1,20 m, fixé sur un support bois, qui a été retenue.



Divisé en trois parties, il comprendra :

- la situation de la commune sur un plan général du Parc Naturel Régional ;
- une prescription des spécificités du territoire communal ;
- un plan de la commune (voirie, édifices publics) avec une localisation des activités économiques ;
- la liste exhaustive de ces activités.

D'un coût d'environ 22 000 F H.T., il sera financé à parts égales entre le Parc et la commune concernée. Cette aide de 11 000 F restera fixe, mais il est bien entendu qu'une adaptation au cas par cas est possible (taille du panneau par exemple). Le surcoût éventuel restant à la charge de la commune.

Y. Louvel

Les coteaux champenois offrent leurs pentes à la culture de la vigne... Il n'y a plus qu'à les travailler ! Les conditions pédologiques¹ et le climat sont les associés du laborieux vigneron.

Quelques assises géologiques présentent un intérêt pour la viticulture. (Vous pouvez retrouver les noms qui vont être cités, dans l'échelle stratigraphique, la coupe géologique et les chapitres précédents.)

La craie du Campanien, ou craie de Reims du Crétacé supérieur datant de plus de 65 millions d'années, a joué un rôle important dans l'implantation de la vigne. C'est en effet sur ce socle que la plupart des grands crus champenois sont établis. Et ce, depuis fort longtemps puisqu'un géologue, le Docteur Lemoine, a découvert, au début du XX^{ème} siècle, des empreintes de vignes dans le calcaire de Sézanne daté du **Thanétien** soit environ 55 millions d'années ; une autre trace également dans la **glaise bleuâtre** près d'Hermonville. C'est aussi dans cette roche cohérente que la plupart des grandes caves ont été installées.

Avis à la population : une récompense sera donnée à quiconque trouvera une bouteille encore intacte de cette époque !

La nature du sous-sol et du sol peuvent modifier profondément les rendements et la qualité des cépages. L'influence de la constitution physique et de la composition chimique des sols sur la végétation de la vigne et sur la qualité de ses fruits sont indéniables. Les œnologues pourraient ici développer ce sujet. Juste un court exemple : le Chardonnay n'apprécie pas les sols argileux, lourds et pâteux favorisant la pourriture des racines. Il est, par contre, très répandu dans les vignobles de craie pure, tels qu'à Cramant, Avize, Chouilly, Trépail... La présence de la craie dans le sous-sol est jugée par les œnologues "indispensable à la qualité d'un vin" : en particulier les vignobles septentrionaux - c'est chez nous ! - souffrant d'un manque d'ensoleillement nécessaire au bon mûrissement du raisin, ont besoin de calcaire pour augmenter le degré alcoolique du vin et le rendre plus spiritueux. En effet, le calcaire sous la couche de terre arable, renvoie le rayonnement solaire vers les racines de la vigne.

Le sol proprement dit (rendzines et sols bruns, colluvions et remaniements)² se constitue à partir de la craie, sous l'influence du climat, du façonnement de l'escarpement passé et présent. Une partie de cette transformation a été expliquée dans le précédent Villers- *infos* : "Vallons dissymétriques". Grâce aux amendements, notamment en "**terre noire**" du Sparnacien, il devient facile à travailler et la vigne bénéficie d'un mélange bien fertile. Les cailloux (fragments silico-calcaires) sont parfois nombreux, quantité variable suivant les contrées. On a souvent dit, à tort, que les cailloux étaient indispensables à la qualité du vin ; c'est seulement un facteur de qualité. Les cailloux modifient la constitution physique du sol et améliorent sa texture³. Ils facilitent la pénétration des racines, assainissent, aèrent, régulent l'humidité et emmagasinent la chaleur. En se désa-

grégeant peu à peu, les cailloux calcaires augmentent la couche arable et en modifient la composition chimique.

Outre la relation entre sous-sol et sol, le relief (croupes et vallons...) est un facteur de diversification des sols. En effet la pente plus ou moins forte des coteaux augmente ou amoindrit l'érosion (ravinement), le lessivage (infiltration de l'eau de pluie directement en profondeur) et la migration oblique (pénétration de l'eau de pluie sous la terre le long de la pente, enrichit le bas de pente en éléments fins). On en déduit facilement que dans les bas fonds, les sols ne contenant pas ou peu de cailloux sont plus compacts, très vite et longuement engorgés d'eau et ne se "ressuient" pas bien. Alors qu'en haut de pente, par opposition, la terre est plus aérée, mieux drainée, donc apte à recevoir les ceps de vigne. Ajoutons à cela les variations d'exposition au soleil et les courants éoliens, et vous aurez deviné qu'il n'y a pas de règle générale mais des cas particuliers, propres à chaque terroir, et même à chaque lieu-dit. On pourrait approfondir ce chapitre, mais l'essentiel est écrit pour la démonstration que l'on voulait faire. Les lecteurs intéressés sauront trouver les livres qui leur manquent.

En conclusion :
Le vignoble champenois est donc situé sur la partie la plus accusée de la "**Cuesta Île de France**", offrant un ensemble de conditions physiques favorables au développement de la vigne en général et du vin de Champagne en particulier. Cependant, la "vocation naturelle" d'un terroir ne veut rien dire si l'on oublie d'affirmer qu'il existe un équilibre entre les moyens techniques culturels de l'Homme et les aptitudes du milieu. C'est ce que les géographes appellent le seuil agrotechnique.

Lexique:

- 1 : pédologie : étude d'un sol, par opposition à la géologie qui est l'étude du sous-sol. Un sol est constitué de plusieurs strates variant de texture, structure et couleur. Ce sol est en constante évolution vers un équilibre entre sol, végétation et climat : c'est une couche superficielle de terre ferme plus ou moins tendre et friable qui résulte de la décomposition et de la transformation de la roche-mère sous-jacente, sous l'effet des agents physico-chimico-biologiques.
2 : rendzines : appelé localement "crayon"; formation à proximité de la craie ; sol complexe où l'élément calcaire est dominant ; faible rétention d'eau ; juxtaposition de poches de graviers de craie usés et de cheminées d'ascension de cailloux crayeux plus anguleux.
2 : sols bruns : formation à proximité de la craie ; sol complexe où l'élément calcaire est dominant mais la teneur en calcaire est moins élevée que dans les rendzines ; faible lessivage ; texture fine ; beaucoup plus présent vers le bas de pente.
2 : colluvions et remaniements : apports récents superficiels dus au climat ou aux amendements.
3 : texture : arrangement, disposition des éléments ; granulométrie essentielle-ment.

Bibliographie:

- Guides géologiques régionaux, Bassin de Paris, Ch. Pomerol et L. Feugueur, édition Masson et Cie.
- Regard sur le sol, A. Ruellan et M. Dosso, édition Foucher/AUPELF
- Enseignement rénové de la Géologie, R. Saur et Ch. Simart, CNDP- CRDP
- Géologie et environnement, Goguel, édition Masson et Cie.
- Vignoble et vin de Champagne, G. Colin, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°19 de 1973.
- L'escarpement septentrional de la Montagne de Reims, J-F. Wiedemann, T.I.G.R., n°27/28 de 1976.
- Au Pays du champagne: le vignoble et le vin, C. Moreau-Bérillon, Laffitte Reprints Marseille 1979.
- Cours de géologie - environnement - aménagement, A.Marre, Gianordoli et Roux, IATEUR, Fac de lettres, Reims.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL

À la suite de notre réunion du 9 septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir 9 nouveaux membres auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Cette année sera l'occasion de retrouver nos différentes animations : loto, carnaval, marché aux fleurs et kermesse pour récolter les fonds nécessaires qui serviront cette année à :

- l'achat de matériel et de jeux éducatifs pour chaque classe ;
- les cadeaux de Noël et chocolats pour chaque enfant (fête de Noël le 19 décembre à la salle des fêtes) ;
- la participation au cirque ;
- la sortie classe de neige pour les CE2/CM1/CM2, à Combloux ;
- le voyage de fin d'année.

Et n'oubliez pas que l'Éveil a toujours besoin de bras. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à venir nous voir, vous serez les bienvenus.

**L'ÉVEIL ORGANISE SON LOTO ANNUEL LE 14 DÉCEMBRE À 14H30 DANS LA SALLE DES FÊTES
NOMBREUX LOTS - GROS LOTS - TOMBOLA - PATISSERIE -BUVETTE ... VENEZ NOMBREUX !**

La vente des billets sera faite par les enfants de l'école une semaine avant.

La Présidente : I. Fournet

• L'A.S.V.M.

Comme chaque année, l'école de tennis a débuté avec un effectif encourageant composé d'une vingtaine d'enfants. Une nouvelle section a vu le jour, avec un cours de mini-tennis pour les enfants à partir de 4-5 ans ; celle-ci a pour but de permettre un premier contact avec la raquette et la balle. Différents jeux collectifs en rapport avec cette activité s'y rattachent.

Les autres cours sont basés sur l'initiation, avec différents ateliers, sur le passage de tests et les échanges entre les enfants en vue de tournois extérieurs.

La section tennis accueille les enfants tous les mercredis à partir de 17 heures, dans la salle polyvalente.

P. Liegeois

• LES JEUNES VIGNERONS

INVITATIONS :

Les jeunes vigneronns vont commencer leurs invitations pour la Saint Vincent. Cette année encore, nous vous proposerons des flûtes, blidas et cendriers gravés.

À notre passage, nous achèterons deux bouteilles de Champagne aux manipulateurs du village pour le bal de Saint Vincent.

Veillez nous excuser pour certains oublis, mais que les personnes étant absentes lors de notre passage ne nous tiennent pas rigueur de ne pouvoir repasser, le temps nous manque et la Saint Vincent arrive très vite.

SAINT VINCENT :

La fête de la Saint Vincent aura lieu le JEUDI 22 JANVIER 1998. Départ de chez M. et Mme Rémy ANDRÉ, gardiens du bâton de Saint Vincent durant cette année 1997, le cortège avec les jeunes vigneronns et la Commanderie du Chardonnay se rendra jusqu'au pressoir à l'entrée du village pour une inauguration. Ensuite, nous irons à l'église pour la cérémonie. À l'issue de la messe, le vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente. Remise de diplômes et transfert du bâton de Saint Vincent à un vigneron clôtureront la journée.

BAL : Samedi 24 JANVIER 1998

Afin de clôturer les festivités de Saint Vincent, les jeunes vigneronns organisent un repas dansant avec le Champagne des manipulateurs de Villers Marmery. Tous les horaires de ces différentes animations vous seront communiqués ultérieurement sur un carton d'invitation.

VENEZ NOMBREUX...

Le groupe

LE COIN DES ASSOCIATIONS

LES SAPEURS POMPIERS VOUS INFORMENT

JEUNES SAPEURS POMPIERS

Suite au recrutement 1996, nos 8 Jeunes Sapeurs Pompiers ont signé leur engagement dans différentes orientations.

Vincent CHATILLON et Jean Baptiste PAQUAY complètent l'équipe de Villers Marmery à partir du 1^{er} Janvier 1998. Ce qui portera l'effectif du Corps local à 14 Membres.

Vincent REMY remplacera le 18 février 1998, le jour de ses 16 ans, Pascale FAUVET qui termine son engagement quinquennal.

Rémi et Emilien HAUTEM, Anthony et Nicolas CHATILLON, Maxence LONGIS sont incorporés aux Cadets de Sapeurs Pompiers de Verzenay,

pour une période de 2 ans environ., Ils rejoindront ensuite dès l'âge requis leurs aînés à Villers Marmery.

APPEL DES SAPEURS POMPIERS DE VILLERS MARMERY

À l'attention des nouveaux habitants du village, nous rappelons la procédure d'alerte de notre Centre de Première Intervention :

- Le plus rapide est la SIRÈNE. Le bouton est à votre disposition dans un coffret à gauche de la porte de la Mairie. Sonnez ou Faites Sonnez. Un code sélectif et la mise en marche est affiché.

- Sinon, téléphonez au Centre de Traitement d'Alerte de Reims, au SAMU (15) ou aux Sapeurs Pompiers (18). Après enregistrement, celui ci nous retransmettra votre demande sur notre



BIP que nous portons 24h / 24.

Un Sapeur Pompier veille près de chez vous et est à votre disposition. Demandez lui tous les renseignements, ou n'hésitez pas à vous adresser au Chef de Corps local :

Adjudant Chef Alain HAUTEM
4 Rue des Grandes Vignes - 51380
Villers Marmery - tél : 03 26 97 94 26

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Remplacent les crayons dans nos celliers.
2. Note. Ex marseillais. Pronom.
3. Période. Unité de mesure de pression.
4. Rigolé. Ad Vitam ...
5. Fit ses débuts à la Scala de Milan.
6. Caoutchouc. Préposition.
7. Vieille armée. De même.
8. Pris froid.
9. Pertes de mémoire.
10. Affection grave. Vieille station balnéaire.

Verticalement

- A. Lever le derrière. Levas le ballon.
- B. Blessas sauvagement. Note.
- C. Fait le pied de grue.
- D. Celle de Leclerc fut la plus connue. Tenue à éviter en cette saison. Thé anglais.
- E. Rien à voir avec le transport d'animaux.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										■
2			■					■		
3				■		■				
4			■							
5	■									
6						■		■		
7				■					■	
8		■								
9									■	
10					■					

- F. Personnel. Infinitif. Pas assez pour la belote.
- G. Corps azotés.
- H. Possèdent. Ce qu'il faut avoir pour être in.
- I. Couche.
- J. Fut signé dans un wagon.

BOÎTE À IDÉES

Pour ce numéro 9 de VILLERS infos, deux articles ont été trouvés dans la boîte : nous vous les livrons...

Préparons l'avenir... il se prépare dès aujourd'hui !

Vous le savez sûrement, pour l'année 1998 l'effectif chez les sapeurs pompiers communaux devrait augmenter. Dans un espace trop exigü des inconvénients apparaissent au niveau du rangement du matériel. C'est pourquoi un local plus grand serait à envisager.

Pour cela plusieurs possibilités s'offrent à la commune :

1. **Un local neuf** : cette solution est possible grâce à certains terrains pouvant être mis à la disposition de la commune (notamment devant la mairie !). Hélas, cette solution est coûteuse car elle implique l'échange du terrain et des matériaux nécessaires à la construction d'un bâtiment neuf.

2. **Un local d'occasion** : cette solution est également possible en rénovant d'anciens locaux communaux. (main d'œuvre de la rénovation prise en charge par les pompiers.)

Le local actuel du cantonnier pourrait convenir et de ce fait la remise des pompiers actuelle serait disponible au personnel enseignant désirant depuis longtemps en faire une salle d'art plastique.

Dans cette éventualité, le local de l'employé communal pourrait être transféré au hangar se trouvant à l'entrée du village (par Verzy). Aujourd'hui une opportunité se présente... bien sûr d'autres propositions sont envisageables.

Une idée motivée par les Jeunes Sapeurs Pompiers et soutenue par la grande majorité des anciens.

Vous avez des besoins ! Nous en sommes conscients !

Nous sommes des mamans concernées. Nos enfants vivent à la campagne, souvent notre travail est situé en ville, aussi, gardons nos enfants dans leur cadre naturel et à un rythme adapté à leur éveil.

Nous aimerions pouvoir mettre en place un lieu d'accueil pour nos enfants, scolarisés ou pas. Vous nous aideriez en répondant **POUR LE 5 DÉCEMBRE AU PLUS TARD** à un petit questionnaire que vous trouverez à la Mairie de Villers Marmery (table basse, dans le couloir) et qui nous permettra d'élaborer ce projet.

Merci de l'accueil favorable que vous réserverez à notre projet.



Un groupe de mamans de Vaudemange.

ATTENTION !

Les articles que vous écrivez pour le journal doivent dorénavant être déposés au secrétariat de Mairie.

La boîte-aux-lettres de la Mairie n'existe plus.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

LE CHERCHEUR D'EAU ABBÉ PARAMELLE (1790-1875) - SORCIER ou SAINT ?
par Ulrich ADAMS et Gert MICHEL (*Article paru dans un périodique allemand en Avril 1987*)

1 Le rôle de l'Abbé Jean PARAMELLE en Hydrogéologie pour la découverte de l'eau.

En 1856, il y a donc 131 ans, parurent en France deux ouvrages sur l'eau. L'un concernait l'approvisionnement en eau de la ville de Dijon en Bourgogne. L'auteur en était l'ingénieur Henri Darcy (1803-1858). Ce livre recèle la loi qui porte son nom et qui est encore utilisée en hydrogéologie moderne.

Le second livre sur l'eau fait dans son domaine : la traduction allemande parut la même année que l'original français en 1926, parut la 1^{ère} édition française. Malgré cela, il n'en est pas, ou à peine, fait mention dans les manuels d'hydrogéologie les plus anciens comme dans les récents, donc encore moins connu à sa juste valeur. Il s'agit de "Quellenkunde - Lehren von der Bildung und Auffindung der Quellen" ("science des sources - Théorie de la formation et de la découverte des sources" - Titre français "L'Art de découvrir les sources") de l'Abbé Jean Paramelle (1790-1875). Disons-le tout de suite, pour lui "source" est synonyme d'eau souterraine (Grundwasser). Paramelle était un praticien, qui ne faisait aucun cas de la baguette de sourcier et n'accordait que peu de confiance aux nombreuses théories de la découverte de nappes souterraines. Il était prêtre et autodidacte : il avait acquis par lui-même ses grandes connaissances en géologie (et peut-être en qualité de premier "hydrogéologue" en un peu plus de 20 ans d'activités pratiques (1832-1853) sur le terrain, dans 40 départements, il découvrit 10.275 gisements d'eaux souterraines. Il se qualifiait lui-même d'"Hydroscope".

L'introduction à l'édition allemande de son livre est de Bernhard von Cotta (1808-1879) lui-même, professeur de géologie connu et influent à l'École Nationale des Mines de Freiberg en Saxe. Von Cotta écrit entre autres dans cette courte introduction : "La science des sources de l'Abbé Paramelle, ou plutôt le talent pratique de cet homme à découvrir les sources, a fait, tout derniers temps, grande sensation en France, et a été si important pour la situation de nombreuses communes que le livre dans lequel il a consigné ses théories sur le sujet, mérite bien une traduction et, bien qu'il ait été écrit à l'origine pour la France, peut, de la même façon, apporter aussi en Allemagne beaucoup de profit. Le talent de Monsieur Paramelle pour la découverte de cours d'eau souterrains s'est développé, à ce qu'il semble, par un entraînement de longue haleine, de telle sorte qu'il conçoit au merveilleux, bien qu'il ne repose en réalité que sur une habile application de principes exacts, ainsi que d'observations innombrables à partir desquelles seulement ces principes se dégagent".

Et à un autre endroit : "En France, des journaux scientifiques et autres ont beaucoup parlé de la science de Paramelle. Quelques-uns de ceux-ci l'ont dépeint carrément comme un prodige ou un sorcier, qu'il obtenait des résultats si extraordinaires par la magie occulte. (Paramelle 1856/V-VIII).

L'expérience était à l'époque contrairement à maintenant encore très recherchée et même appréciée. L'Abbé était un homme pieux. En 1818 il fut nommé curé de la petite paroisse de Saint-Jean Lespinass près de Saint Céré, département du Lot.

La partie occidentale de ce département se compose de calcaires jurassiques et manque "généralement de ruisseaux, de fontaines et même de puits à sources... La baguette de sourcier consistait dans cette région le sujet le plus ordinaire des entretiens, et le récit des maux sans nombre que causait la disette d'eau ne tarde pas à venir m'attrister". (Paramelle 1856 : 280). Les

habitants de la plupart des communes devaient passer une à cinq heures par jour pour aller quérir aux rivières l'eau indispensable à la vie pour eux-mêmes et leur bétail, partie à pied et avec des seaux ! Qui se le tient pour dit celui qui refuse une alimentation centrale en eau préfère boire plus volontiers de la source privée, constamment et formellement dangereuse. Il y en a suffisamment d'exemples encore aujourd'hui.

L'Abbé Paramelle se disait souvent : "Serait-il donc possible que Dieu eût abandonné à jamais tant d'infortunés aux angoisses de la soif ! Dans les contrées arides, ne pourrait-on pas trouver des sources, fussent-elles très profondes !" (Paramelle 1856 : 281). Depuis 1818 Paramelle s'employait activement à l'étude pratique et théorique des eaux souterraines : "C'est ainsi que jusqu'à maintenant la science ni la divination (on pense à la Radiesthésie - ndlr) n'ont apporté d'aide sûre à la recherche des sources. Déjà il y a 34 ans (il s'agit donc de 1822 - ndlr), la Géologie qui a pour objet de nous instruire non seulement de la surface du sol, mais de ses entrailles cachées, m'a paru être la science plus propre à nous renseigner sur les cours d'eau souterrains" (Paramelle 1856/X II).

C'est ainsi qu'en 1822, un théologien génial, âgé de 32 ans, amateur de la nature, doué d'un don surnaturel d'observation, s'aperçut que sans connaissances géologiques il est impossible de trouver des nappes souterraines. C'était une chose évidente pour l'Abbé Paramelle, et c'est avec raison que nous pensons voir en lui le premier hydrogéologue. Chaque hydrogéologue actif devra aussi avoir le sens de l'eau souterraine et ses qualités propres. C'est ce qu'avait l'Abbé à un degré tout à fait particulier.

Pour cette raison beaucoup virent en lui un sorcier, un magicien, un devin. C'est ainsi que "le vulgaire, qui ne connaît d'autre Physique que le merveilleux, était dans l'ébahissement devant la vue de mes prédictions quotidiennes. Ce monsieur trouve les sources, disait l'un, parce qu'il est né à l'heure qu'il fallait pour cela ; un autre en ferait autant s'il était né à la même heure. C'est un don du Ciel qu'il a seul reçu, disait l'autre. Non, disait celui-ci, il est vraiment sorcier ; ne voyez-vous pas qu'il devine parfaitement la position, la profondeur et la grosseur de chaque source, ainsi que toutes les natures de terrain qu'on doit traverser pour y arriver ! Il n'est ni inspiré ni sorcier, disait celui-là il a seulement une vue plus perçante que les autres et voit à travers la terre tout ce qu'il y a dessous. - Il a la vue meilleure que nous, disait encore un autre, lui seul voit sortir de terre une colonne de vapeur qui s'élève sur chaque source ; et combien d'autres bonshommes semblables !" (Paramelle 1856 : 298).

Voici donc les qualités et facultés que devrait aussi posséder l'hydrogéologue d'aujourd'hui. Il est absurde de croire qu'en hydrogéologie l'on peut tout calculer et mettre en formules. Certaines connaissances précises, allant de pair avec un flair particulier pour l'eau souterraine, et un bon sens solide sont indispensables pour exploiter les gisements raisonnés d'eaux souterraines et les protéger des risques dus à l'homme.



à suivre...

IMAGE DU PASSÉ...



LE CALENDRIER

Samedi 22 novembre :
Manœuvre des écoles

Vendredi 28 novembre 20h00 Salle polyvalente :
Soirée spéciale "INTERNET" ouverte à tous.

Samedi 6 décembre :
Sainte Barbe - défilé traditionnel.
Mise en route des illuminations par les habitants du village.

Samedi 14 décembre :
Grand LOTO des écoles, organisé par l'Éveil Socio-culturel de Villers Marmery.

MON BEAU SAPIN

M. Daniel Loncle vous informe qu'il met à votre disposition un terrain pour replanter les sapins de Noël dont vous ne savez que faire. Ceux-ci seront utilisés ultérieurement pour décorer la place du village à Noël.

Contactez-le au 03 26 97 95 16.

EN BREF...

COMMISSION DES FÊTES

Lors de sa dernière réunion, la commission des fêtes a décidé pour l'année 1998 :

- de reconduire le marché aux fleurs (dimanche 26 avril) ;
- de reconduire le concert dans le cadre de la fête de la musique (samedi 13 juin) ;
- de fixer la fête patronale aux samedi 1^{er} et dimanche 2 août. Un spectacle est prévu le dimanche après-midi.

NOËL 97 mieux que NOËL 96 ?

Souvenez-vous : il y a un an, les rues de notre village brillaient de tous leurs feux, pour la plus grande satisfaction de tous, villériots ou non. L'initiative fut d'ailleurs saluée par de nombreuses personnes de l'extérieur.

Cette année, les guirlandes de l'an passé vont ressortir, d'autres vont les compléter. Le bel effort entrepris ne servirait à rien si nous n'essayions pas de faire encore mieux, sans toutefois tomber dans l'excès... Oublions les querelles et mobilisons-nous, pour la joie des petits... et des plus grands !

LES MONSTRES (Rappel)

DERNIER PASSAGE POUR
L'ANNÉE 1997 :

- du 19 au 23 décembre

SOLUTION DES MOTS-CROISÉS

